



affiché le 04/04/24

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 - xx89

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE

ACQUISITION DE MATERIELS ET ABONNEMENTS POUR LES AGENTS EN ASTREINTE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu le devis de l'entreprise XEFI pour l'acquisition de deux téléphones portables pour équiper les agents en astreinte ;
- Vu le prix des abonnements sans engagement de l'entreprise YOUPRICE pour profiter des réseaux des opérateurs ORANGE et SFR ;
- Considérant la volonté de la ville de Tonnerre de permettre aux agents en astreinte de bénéficier d'une meilleure connexion réseau en bénéficiant d'un téléphone portable double-SIM avec des abonnements de deux opérateurs différents ;

DECIDE

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le devis de l'entreprise XEFI pour l'acquisition de deux téléphones portables pour un montant de 547.95 € TTC ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les contrats sans engagement avec l'entreprise YOUPRICE dans les conditions suivantes :
 - o Contrat n°1 : 4.99 €/mois, prix fixe, 10 Go d'internet, réseau Orange,
 - o Contrat n°2 : 4.99 €/mois, prix fixe, 10 Go d'internet, réseau SFR.
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à ce dossier.

A Tonnerre, le 02 avril 2024



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre